CHÂTEL-GUYON 20/21 mai 2017

Fédération Française du Sport Adapté

CHAMPIONNAT DE FRANCE SPORT BOULES SPORT ADAPTÉ

Complexe de la Mouniaude

COMITÉ DÉPARTEMENTAL SPORT DAPTÉ DU PUY DE DÔME
04 73 14 89 19

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

CNDS CENTRE NATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT

Fédération Française du Sport Adapté Puy-de-Dôme

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

PUY-DE-DÔME LE DÉPARTEMENT

Communauté de Communes Volvic Sources & Volcans

Châtel Guyon www.chatel-guyon.fr

Boule FFSB

Crédit Mutuel LA banque à qui parler

SOCIETE GENERALE

malakoff médéric

Sommaire

Mots d'accueil	p 3
Bienvenue à Chatel-Guyon	p 5
Le Comité d'Organisation Local	p 6
Programme Prévisionnel	p 7
Informations Générales	p 8
Précisions Techniques	p 10
Fiche Association	p 14
Fiches d'Engagement	p 15
Fiche de demande de dérogation	p 19
Fiche d'autorisation d'hospitalisation	p 20
Fiche Récapitulative	p 21
Plan d'accès	p 22
Liste des hébergements	p 23

Mots d'accueil

Le Comité Départemental Sport Adapté Du Puy De Dôme, le Comité Départemental Sport Boules Du Puy De Dôme sont heureux de vous accueillir lors de ces championnats de France en Auvergne et tout particulièrement à CHATEL GUYON.

Les membres du Comité Local d'Organisation, bénévoles et partenaires mettent tout en œuvre pour que ces journées soient une vraie fête, et que vous partagiez collectivement le plaisir de vivre cette aventure sportive et humaine.

Je tiens à remercier pour leur soutien et leur engagement nos principaux partenaires notamment la Mairie de CHATEL GUYON pour son aide logistique.
Un grand merci aussi à tous les bénévoles qui se mobilisent pour vous accueillir.

Nous espérons que vous serez nombreux à participer à cette compétition qui est la finalité d'une saison d'entrainement. Nous partagerons des moments de convivialité et d'échanges qui sont les piliers du mouvement sportif et associatif.

Nous souhaitons que ce séjour vous permettra de découvrir notre région et vous donnera envie de visiter et séjourner en Auvergne.

Le Comité D'organisation est prêt à répondre à toutes vos questions. A bientôt, je l'espère.

Catherine LORI
Présidente du CDSA 63
Présidente du COL

C'est avec un enthousiasme et une ambition non dissimulée que le C.B.D. 63 (Comité Boulistes Départemental), conjointement avec le C.D.S.A. 63, organise ce 3ème Championnat de France de Sport-Boules Sport Adapté les 20 et 21 mai 2017 à Châtel-Guyon.

Nous souhaitons la bienvenue et un agréable séjour à tous les joueurs et accompagnateurs.

Amis spectateurs, dans le magnifique complexe de La Mouniaude, transformé en boulodrome par les services techniques municipaux et les bénévoles de la Boule Lyonnaise de Châtel-Guyon, les participants sauront vous séduire par la qualité de leur jeu et l'esprit de compétition qui les animent.

Remercions la Ville de Châtel-Guyon, toujours prête à aider le Sport-Boules, ainsi que toutes les instances et les partenaires qui, par leur soutien, nous permettent d'accueillir cette manifestation nationale.

Dominique AUDIN
Président du C.B.D. 63

Bienvenue à Chatel Guyon

Le nom de Châtel-Guyon vient de « Château de Guy ». Guy II d'Auvergne, comte d'Auvergne de 1194 à 1222, fit construire un bastion en 1185 sur la colline du calvaire, pour protéger Riom. Le château, aujourd'hui disparu, se composait d'une enceinte carrée, flanquée de trois tours circulaires, comme le montre le dessin de Guillaume Revel dans l'*Armorial d'Auvergne* vers 1450.

Avec son frère Robert, évêque de Clermont, Guy II se disputa beaucoup. Le roi de France Philippe-Auguste lui confisqua donc son domaine, qui fut transmis, à l'occasion de règlement de la succession de Géraud de Maulmont aux héritiers de la famille de Maulmont.
En 1198, le nom du village était Castrum Guidonis, ensuite Châteauguion au XV^{e} siècle, Chastelguion au XVII^{e} siècle et Châtel-Guyon au XIX^{e} siècle. La construction de la ville de Châtel-Guyon diffère de celle des autres stations thermales. Elle n'a pas été bâtie autour des sources au temps des gallo-romains, comme les autres villes d'eaux auvergnates, mais autour du calvaire où les paysans cherchèrent protection. La vie paysanne s'organisa principalement autour de la vigne.

À la découverte de la propriété des eaux de Châtel-Guyon, un quartier thermal somptueux vit le jour. La ville est située en bordure de l'une des plaines les plus fertiles de France : la Limagne. D'une altitude de 409 mètres, elle s'allonge au bord de la rivière du Sardon. Châtel-Guyon marque aussi l'entrée dans le parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et dans le massif des Combrailles.

Le calvaire marque l'emplacement de l'ancienne forteresse du comte Guy II (carte postale en vente à l'office de tourisme). Suite à des querelles qui opposèrent Guy II à son frère, le roi de France lui confisqua son domaine. Les guerres du temps endommagèrent la citadelle qui fut démantelée sur ordre de Riom en 1595. Châtel-Guyon doit son nom au comte d'Auvergne, Guy II, car la citadelle s'appelait alors *Castrum Guidonis* (château de Guy), puis *Castel Guidonem* et enfin « Châtel-Guyon ».

L'église Sainte-Anne fut édifiée en 1845 et rénovée en 1956. Cette église est remarquable pour ses 900 m^{2} de fresques d'inspiration byzantine. Nicolas Grescny mit 60 jours pour achever cette œuvre. Les verrières sont l'œuvre d'un artiste suisse, Yoki de Fribourg et sont réalisées en dalle de cristal de Baccarat de 15 mm d'épaisseur dans du ciment armé.

Le Comité d'Organisation Local

Présidente du COL
Catherine LORI
Présidente du CDSA 63

FONCTION	CONTACT
Vice-Président du COL	Dominique AUDIN
Président d'honneur	Frédéric BONNICHON *Maire de la ville de CHATEL GUYON*
Trésorière	Marie France BASSOT
Secrétaire général	Benoit FAURE
Commission Coordination	Jean Louis CHEMINOT Benoit FAURE
Commission Restauration	Benoit FAURE
Commission Hébergement	Jean Marc PISSAVIN
Commission Dotations	Géraldine FAUGERON
Commission Partenariats	Géraldine FAUGERON
Commission Animation	Frédéric PISSAVIN
Commission communication	Loic AGARD
Commission Médicale	Docteur Jacques ROUSSEL Docteur Yves GUILLOT Mr Jean Claude LAIR
Commission Développement Durable	Benoit FAURE

FONCTION	CONTACT
Cadre Technique National Sport Boules FFSA	Alain DEJEAN
Directeur Technique Fédéral du championnat	Aurélie CHARASSE
Commission Sportive Nationale Sport Boules FFSA	Alain BALOCCO

COL Sport Boules 2017
Comité Départemental Sport Adapté du Puy de Dôme
Benoit FAURE

119 B Boulevard Lafayette - 63000 Clermont- Ferrand
Téléphone : 04.73.14.89.19 Mail : cd63.ffsa@orange.fr

Programme prévisionnel

Vendredi 19 Mai 2017

14h00 – 18h30	**Accueil des délégations**
Dès 19h00	Repas
20h00 – 20h45	**Réunion technique (présence obligatoire des entraineurs)**

Samedi 20 Mai 2017

08h30 – 08h45	**Echauffement**
08h45	Compétitions
12h00 – 13h30	Repas
13h30 – 13h45	**Echauffement**
13h45	Compétitions
20h00	Repas de gala

Dimanche 21 Mai 2016

08h30 – 08h45	**Echauffement**
08h45	Compétitions
11h30	**Podiums**
11h30	Mise à disposition des plateaux repas

Ce programme est prévisionnel et est susceptible d'être modifié.

Informations générales

Retour des inscriptions au plus tard le Vendredi 7 Avril 2017.

Accueil des délégations

L'accueil se fera le :

Vendredi 19 mai de 14h à 18h30
Centre Culturel de la Mouniaude
Avenue de l'Europe - 63140 Châtel Guyon

Toutes les délégations devront se présenter durant cette tranche horaire.
A cette occasion, il sera remis l'ensemble des documents relatifs aux épreuves, à la restauration et aux cadeaux de bienvenue.

Une vérification sera faite à partir des listes d'inscriptions : engagements pour la compétition, nombre de repas, licence et certificat médical si contre-indication notée sur la licence de la saison en cours.
Sans présentation des licences compétitives 2016 – 2017, les sportifs ne pourront pas participer à la compétition.

Au moins un responsable de l'association doit être en possession d'une licence cadre bénévole sport adapté. Son numéro est à renseigner sur la fiche association et sur les fiches d'engagement.
Sans licence FFSA, aucune réclamation ne sera autorisée et l'accès aux zones de pratique sera interdit.

Les sportifs ayant une contre-indication médicale présente sur leur licence devront automatiquement présenter un certificat médical FFSA de non contre-indication de la pratique du Sport Boules en compétition.

Restauration

Il est fortement conseillé d'aller manger dès la fin des épreuves de vos sportifs pour éviter l'attente.
Tous les repas auront lieu au :

Centre Culturel de la Mouniaude
Avenue de l'Europe - 63140 Châtel Guyon

Le site de restauration pour le repas de gala du samedi soir (à partir de 20h) se fera :

Salle des Fêtes Châtel Guyon
Route de Chazeron
63140 Châtel Guyon

Les paniers repas du dimanche midi seront à retirer à partir de 11h30 :

Centre Culturel de la Mouniaude
Avenue de l'Europe
63140 Châtel Guyon

Hébergements

Une liste d'hôtels est fournie dans ce dossier afin que les associations les contactent elles-mêmes pour réservation.

Notez bien que le mois de mai est une période de Cure à Chatel-Guyon. Il est impératif de réserver vos logements le plus tôt possible sous peine de ne pas pouvoir être logé sur place.

Equipe médicale

Une équipe médicale sera présente sur le lieu de la compétition.
Afin de permettre une intervention efficace de l'équipe médicale, les accompagnateurs devront être en possession des **ordonnances des traitements en cours des sportifs.**

Transport

Les organisateurs n'assureront aucun transport. Merci à vous d'anticiper votre venue.

Précisions techniques

La réglementation FFSA et modalités de qualification au championnat de France seront appliquées. Le règlement de Sport Boules FFSA est disponible sur le site internet fédéral : http://www.ffsa.asso.fr dans la rubrique « informations sportives - documents sportifs» et sur « l'espace club ».

En cas de contestation un jury souverain est constitué comme précisé dans les règlements sportifs Sport Boules Sport Adapté.

Modalités d'inscription

Le championnat de France de Sport Boules relève du règlement Sport Boules FFSA.
Peuvent participer au Championnat de France de Sport Boules FFSA, les sportifs ayant une licence compétitive FFSA pour la saison sportive 2016 - 2017.

Tout sportif ne présentant pas sa licence, comme le stipule la réglementation, se verra refuser l'accès à la compétition.
Un contrôle des licences de la saison en cours aura été fait sur internet, mais les sportifs doivent être en mesure de présenter leur licence à l'accueil.

Chaque association participante doit désigner un entraîneur officiel licencié FFSA seul habilité à accéder à la réunion technique ainsi qu'aux zones techniques de la manifestation.

Pour la participation au Championnat de France, **la fiche d'inscription individuelle ou par équipe** doivent être validées par le président de la Ligue et le président du Comité Départemental Sport Adapté.

Elle devra également spécifier le nom, la qualité et les coordonnées du technicien certifiant les engagements et comporter les indications suivantes :

- ✓ **Date et résultats du championnat départemental, régional ;**
  Les résultats officiels des championnats départementaux et régionaux auxquels les sportifs ont participé doivent être joints au dossier d'inscription.

- ✓ **Justificatif de participation à une rencontre qualificative (préciser la Division de pratique) ;**
  Le cas échéant, une demande de dérogation (voir page 19 du dossier) au cas où la région ou le département d'origine du sportif n'organise pas de compétition qualificative.

Le référent Championnat de France de la Commission sportive Nationale Sport Boules FFSA – [Alain BALOCCO –balocco.alain@gmail.com] doit recevoir les résultats des championnats qualificatifs. Ces résultats doivent être adressés à la CSN Sport Boules FFSA directement par mail.

Le retour des dossiers devra s'effectuer au plus tard **le Vendredi 7 Avril 2017.** Au-delà de cette date le Comité d'Organisation Local n'acceptera aucune inscription.

Les sportifs ne seront officiellement inscrits qu'à réception du dossier d'inscription dûment complété et accompagné des frais d'inscription. La personne, qui inscrit les sportifs, a la charge de transmettre l'ensemble des modalités de participation aux personnes qui accompagnent les sportifs pendant le championnat.

Désistement

Aucun remboursement ne sera effectué après le Vendredi 7 Avril 2017, sauf sur présentation d'un certificat médical justifiant de l'impossibilité pour le sportif de se rendre sur le lieu de la compétition.

Aucun remplacement d'un sportif par un autre ne pourra être autorisé.

Réunion Technique

Une réunion d'information animée par le référent championnat de France de la CSN Sport Boules – Alain BACOLLO – et le Cadre Technique National de la discipline – Alain DEJEAN - est programmée le :

Vendredi 19 Mai à 20h00
Centre Culturel de la Mouniaude
Avenue de l'Europe - 63140 Châtel Guyon

Un entraineur de chaque délégation devra être présent à cette réunion, et signer la liste d'émargement fournie par le COL. Le fonctionnement et les horaires définitifs de compétition seront communiqués aux entraîneurs au cours de la réunion des entraineurs. En conséquence, ceux-ci s'engagent à présenter leurs sportifs à l'heure indiquée**.**
Si vous souhaitez obtenir des réponses précises sur le plan technique autre que celles annoncées, veillez à adresser vos questions préalablement à la Fédération [bacollo.alain@gmail.com].

Catégories d'âges

	-15 ans	-18 ans	+ de 18 ans
2016-2017	2002 et après	1999-2000-2001	1998 et avant

Rappel du règlement

Les joueurs peuvent participer s'ils le souhaitent et en ont les capacités aux épreuves par équipe et aux épreuves individuelles. Chaque épreuve de la compétition se jouera en deux manches. Le classement sera alors réalisé en additionnant les deux manches. Les trois premiers à l'issue des matchs de classement, disputeront les finales le dimanche.
Il ne sera accepté sur les terrains qu'un seul entraineur/éducateur par équipe. Celui-ci doit être en possession d'une Licence Cadre et Dirigeant auprès de la FFSA.

COMPETITION INDIVIDUELLE :

Les épreuves individuelles sont les suivantes :

- En Division 1 : Tir Progressif 3 alvéoles, 3 minutes de course + Tradipoint
- En division 2 : Tir Cadence Rapide, 2 minutes de course + Tradipoint
- En division 3 : Tir Cadence Rapide, 1 minute de course + Tradipoint

	Epreuves individuelles
D1	Tir progressif Tradipoint
D2	Tir à cadence rapide Tradipoint
D3	Tir à cadence rapide Tradipoint

Pour l'inscription sur les épreuves individuelles, seulement 2 sportifs par équipe pourront participer au Tradipoint. Les 2/3 ou 4 autres joueurs pourront participer aux épreuves de tir. Un sportif ne peut pas participer à deux épreuves individuelles.

COMPÉTITION PAR ÉQUIPES :

Les équipes sont mixtes, et sont constituées de 4 à 6 joueurs (compteront les 4 meilleurs résultats).
Les épreuves par équipe sont les suivantes :

- En Division 1 : Tir de précision ; Point des A.S ; Course poursuite points
- En Division 2 : Tir sur Cible ; Point des A.S ; Course poursuite points
- En division 3 : Tir sur plots ; Points cercles multiples ; Course poursuite points

	Epreuves par équipe
D1	Précision - 4 alvéoles Course poursuite / Jeu de l'Oie Point sur cible type AS
D2	Tir sur cible (avec boules - obstacle) Course poursuite / Jeu de l'Oie Point des AS
D3	Tir de précision Course poursuite / Jeu de l'Oie Multi-cercle (point sur cible)

Les équipes seront composées de 4 à 6 sportifs. Les équipes peuvent être mixtes. A chaque épreuve, seulement 4 joueurs participeront à l'atelier. Il y aura une rotation entre les membres de l'équipe.

En cas d'égalité de points faits par addition des scores réalisés lors des ateliers "point et tir" sur les deux tours qualificatifs, nous établirons un classement des équipes concernées par l'intermédiaire d'une épreuve de point à trois joueurs par équipe. Chaque joueur jouera 1 boule au point dans une cible de 1,40m de diamètre qui sera située à la distance réglementaire de la catégorie sportive concernée.
Soit un score pouvant aller au maximum à 3 points pour chaque équipe. En cas d'égalité à l'issue de cette première épreuve il sera joué une nouvelle série sur le principe de la mort subite. L'échec d'une équipe suivi de la réussite de l'équipe opposée déterminera l'équipe qualifiée ou classée au niveau supérieur.

PLANIFICATION PREVISIONNELLE DES EPREUVES

	Samedi		Dimanche
8h45 10h15	Epreuves qualificatives individuelles (Tradipoint + tir)	**8h45 10h15**	Epreuves par équipe
10h30 12h00	Epreuves par équipe	**10h30 11h**	Epreuves individuelles Tradipoint finale
12h15 13h30	Repas	**11h00 12h00**	Tir - Finale
13h45 15h15	Epreuves individuelles (Tradipoint + tir)		
15h30 17h00	Epreuves par équipe		
17h15 18h00	Epreuves individuelles (Tradipoint)		

COMMISSION D'APPEL

Si le litige ne peut être réglé, une réclamation doit être déposée dans l'heure qui suit auprès du Directeur Sportif, qui saisira la Commission Fédérale de Site.

FICHE ASSOCIATION

A renvoyer au COL avant le 7 Avril 2017

Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date – y compris les dossiers incomplets

Comité Départemental Sport Adapté du Puy de Dôme – CDSA 63
119 B Boulevard Lafayette - 63000 Clermont-Ferrand
Téléphone : 04.73.14.89.19 Mail : cd63.ffsa@orange.fr

N° Affiliation :	**Nom de l'association ou établissement :**
Adresse :	
Nom et numéro de licence d'un des responsables de la délégation (obligatoire pour accéder aux terrains) :	
Tél. :	**Mail.** :
Type de véhicule :	**Nombre :**

PRESTATION	PRIX/PERS	NOMBRE	MONTANT
Formule 1 -- Sportif Inscription au championnat sans forfait restauration	**40 €**		
Formule 2 -- Sportif Inscription au championnat avec forfait restauration du vendredi soir au dimanche midi (hors petit déjeuner)	**75 €**		
Formule 1 -- Encadrant Inscription au championnat sans forfait restauration	**20 €**		
Formule 2 -- Encadrant Inscription au championnat avec forfait restauration du vendredi soir au dimanche midi (hors petit déjeuner)	**55 €**		
Aucun remboursement ne sera effectué après la date de clôture des inscriptions, sauf sur présentation d'un certificat médical justifiant de l'impossibilité pour le sportif de se rendre sur le lieu de la compétition			

Date :

Signature :

FICHE ENGAGEMENT D1 – *Individuelle*

A renvoyer au COL avant le 7 Avril 2017
Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date – y compris les dossiers incomplets

Comité Départemental Sport Adapté du Puy de Dôme – CDSA 63
119 B Boulevard Lafayette - 63000 Clermont-Ferrand
Téléphone : 04.73.14.89.19 Mail : cd63.ffsa@orange.fr

N° Affiliation :	**Nom de l'association ou établissement :**
Nom et numéro de licence du responsable délégation (obligatoire pour accéder aux terrains) :	**Téléphone** :

	N° Licence	Nom Prénom	Date de naissance	Sexe	Catégorie	Date et lieu qualification
Sportif 1					❒ - de 15 ans ❒ - de 18 ans ❒ + de 18 ans	
Sportif 2					❒ - de 15 ans ❒ - de 18 ans ❒ + de 18 ans	
Sportif 3					❒ - de 15 ans ❒ - de 18 ans ❒ + de 18 ans	
Sportif 4					❒ - de 15 ans ❒ - de 18 ans ❒ + de 18 ans	
Sportif 6					❒ - de 15 ans ❒ - de 18 ans ❒ + de 18 ans	
Sportif 7					❒ - de 15 ans ❒ - de 18 ans ❒ + de 18 ans	
Sportif 8					❒ - de 15 ans ❒ - de 18 ans ❒ + de 18 ans	

Joindre la fiche de résultat de l'épreuve qualificative. Pour toute demande de dérogation, remplir la fiche type en page 19.
Merci de l'envoyer pour signature en double exemplaire à votre Ligue.

Si la mention « avec contre-indication » apparait sur la licence, le sportif doit être en mesure de présenter un certificat médical de non contre-indication de pratique en compétition du Sport Boules.

Signature du Président :	**Signature du Président :**
Visa du Département	**Visa de la Région**

Nom et coordonnées du technicien certifiant les engagements ci-dessus (obligatoire) :

FICHE ENGAGEMENT D2 – *Individuelle*

A renvoyer au COL avant le 7 Avril 2017
Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date – y compris les dossiers incomplets

Comité Départemental Sport Adapté du Puy de Dôme – CDSA 63
119 B Boulevard Lafayette - 63000 Clermont-Ferrand
Téléphone : 04.73.14.89.19 Mail : cd63.ffsa@orange.fr

N° Affiliation :	**Nom de l'association ou établissement :**
Nom et numéro de licence du responsable délégation (obligatoire pour accéder aux terrains) :	**Téléphone** :

	N° Licence	Nom Prénom	Date de naissance	Sexe	Catégorie	Date et lieu qualification
Sportif 1					❒ - de 15 ans ❒ - de 18 ans ❒ + de 18 ans	
Sportif 2					❒ - de 15 ans ❒ - de 18 ans ❒ + de 18 ans	
Sportif 3					❒ - de 15 ans ❒ - de 18 ans ❒ + de 18 ans	
Sportif 4					❒ - de 15 ans ❒ - de 18 ans ❒ + de 18 ans	
Sportif 6					❒ - de 15 ans ❒ - de 18 ans ❒ + de 18 ans	
Sportif 7					❒ - de 15 ans ❒ - de 18 ans ❒ + de 18 ans	
Sportif 8					❒ - de 15 ans ❒ - de 18 ans ❒ + de 18 ans	

Joindre la fiche de résultat de l'épreuve qualificative. Pour toute demande de dérogation, remplir la fiche type en page 19.
Merci de l'envoyer pour signature en double exemplaire à votre Ligue.

Si la mention « avec contre-indication » apparait sur la licence, le sportif doit être en mesure de présenter un certificat médical de non contre-indication de pratique en compétition du Sport Boules.

Signature du Président :	**Signature du Président :**
Visa du Département	**Visa de la Région**

Nom et coordonnées du technicien certifiant les engagements ci-dessus (obligatoire) :

FICHE ENGAGEMENT D3 – *Individuelle*

A renvoyer au COL avant le 7 Avril 2017
Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date – y compris les dossiers incomplets

Comité Départemental Sport Adapté du Puy de Dôme – CDSA 63
119 B Boulevard Lafayette - 63000 Clermont-Ferrand
Téléphone : 04.73.14.89.19 Mail : cd63.ffsa@orange.fr

N° Affiliation :	**Nom de l'association ou établissement :**
Nom et numéro de licence du responsable délégation (obligatoire pour accéder aux terrains) :	**Téléphone** :

	N° Licence	Nom Prénom	Date de naissance	Sexe	Catégorie	Date et lieu qualification
Sportif 1					❒ - de 15 ans ❒ - de 18 ans ❒ + de 18 ans	
Sportif 2					❒ - de 15 ans ❒ - de 18 ans ❒ + de 18 ans	
Sportif 3					❒ - de 15 ans ❒ - de 18 ans ❒ + de 18 ans	
Sportif 4					❒ - de 15 ans ❒ - de 18 ans ❒ + de 18 ans	
Sportif 6					❒ - de 15 ans ❒ - de 18 ans ❒ + de 18 ans	
Sportif 7					❒ - de 15 ans ❒ - de 18 ans ❒ + de 18 ans	
Sportif 8					❒ - de 15 ans ❒ - de 18 ans ❒ + de 18 ans	

Joindre la fiche de résultat de l'épreuve qualificative. Pour toute demande de dérogation, remplir la fiche type en page 19.
Merci de l'envoyer pour signature en double exemplaire à votre Ligue.

Si la mention « avec contre-indication » apparait sur la licence, le sportif doit être en mesure de présenter un certificat médical de non contre-indication de pratique en compétition du Sport Boules.

Signature du Président :	**Signature du Président :**
Visa du Département	**Visa de la Région**

Nom et coordonnées du technicien certifiant les engagements ci-dessus (obligatoire) :

FICHE ENGAGEMENT – *Par équipe*

A renvoyer au COL avant le 7 Avril 2017

Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date – y compris les dossiers incomplets

Comité Départemental Sport Adapté du Puy de Dôme – CDSA 63

119 B Boulevard Lafayette - 63000 Clermont-Ferrand

Téléphone : 04.73.14.89.19 Mail : cd63.ffsa@orange.fr

N° Affiliation :	**Nom de l'association ou établissement :**
Nom et numéro de licence du responsable délégation (obligatoire pour accéder aux terrains) :	**Téléphone** :

	N° Licence	Nom Prénom	Date de naissance	Sexe	Catégorie	Date et lieu qualification
EQUIPE					❒ - de 15 ans ❒ - de 18 ans ❒ + de 18 ans	
					❒ - de 15 ans ❒ - de 18 ans ❒ + de 18 ans	
					❒ - de 15 ans ❒ - de 18 ans ❒ + de 18 ans	
					❒ - de 15 ans ❒ - de 18 ans ❒ + de 18 ans	
					❒ - de 15 ans ❒ - de 18 ans ❒ + de 18 ans	

Joindre la fiche de résultat de l'épreuve qualificative. Pour toute demande de dérogation, remplir la fiche type en page 19.

Merci de l'envoyer pour signature en double exemplaire à votre Ligue.

Si la mention « avec contre-indication » apparait sur la licence, le sportif doit être en mesure de présenter un certificat médical de non contre-indication de pratique en compétition du Sport Boules.

Signature du Président : **Visa du Département**	**Signature du Président :** **Visa de la Région**

Nom et coordonnées du technicien certifiant les engagements ci-dessus (obligatoire) :

Demande de dérogation

Merci d'envoyer cette fiche pour signature en double exemplaire à votre Ligue qui la transfèrera à la CSN de la discipline.

Je soussigné(e) …… **agissant en mon nom**, demande dérogation pour participer au championnat de France, pour le motif suivant :

Je soussigné(e) ……
représentant légal de ……, **agissant en son nom**, demande dérogation pour participer au championnat de France pour le motif suivant :

- ❒ Surclassement
- ❒ Absence de compétition qualificative régionale sur la saison en cours
- ❒ Absence pour raison médicale lors de la compétition qualificative
  (merci de nous fournir le Certificat médical daté et signé par le médecin)
- ❒ Autre motif……

Visa et signature responsable association	Visa et signature Président de la Ligue	Visa et nom de la CSN

Nom, qualité et coordonnées du certificateur :

Avis du certificateur
- ❒ Favorable
- ❒ Réservé
- ❒ Défavorable

Commentaires

Avis définitif de la CSN
- ❒ Favorable
- ❒ Réservé
- ❒ Défavorable

Commentaires

Autorisation médicale

Je soussigné(e)……

Représentant légal de……, agissant en son nom, autorise :

Le médecin du championnat de France à prendre toutes les décisions utiles en cas de maladie ou d'accident, d'hospitalisation et au besoin d'intervention chirurgicale sous anesthésie générale.

Cette autorisation pourra être révoquée à tout moment par mes soins et par écrit.

La présente autorisation est personnelle et incessible.

Fait à …… Le……

Signature

Fiche récapitulative

Les sportifs ne seront officiellement inscrits qu'à la réception du dossier d'inscription dûment complété et accompagné du règlement total des frais d'inscriptions.
Le responsable de la délégation doit remplir, sur les fiches, la totalité des champs demandés.

Comité Départemental Sport Adapté du Puy de Dôme – CDSA 63
119 B Boulevard Lafayette - 63000 Clermont-Ferrand
Téléphone : 04.73.14.89.19 Mail : cd63.ffsa@orange.fr

Pièces à joindre obligatoirement au dossier d'inscription pour qu'il soit enregistré :
Cochez les cases pour ne rien oublier!

Pour le Vendredi 7 Avril 2017 :

- ❑ La fiche d'inscription « Association »
- ❑ La participation financière (règlement complet avec numéro d'association au dos du chèque)
- ❑ La fiche d'engagement des archers
- ❑ **La fiche de résultat de l'épreuve qualificative (ou dérogation validée par la CSN)**
- ❑ Fiche d'autorisation d'hospitalisation

A avoir sur soi impérativement (sur le site de compétition):

- ❑ Photocopies de la carte de sécurité sociale (une par sportif)
- ❑ La licence compétitive en cours de validité
- ❑ **Le certificat médical en cas de non contre-indication mentionnée sur la licence**
- ❑ **Ordonnance pour les traitements en cours**

Tout sportif ne présentant pas sa licence comme le stipule la législation se verra refuser l'accès à la compétition.

PS : La personne qui inscrit les sportifs a la charge de transmettre l'ensemble des modalités de participation aux personnes qui accompagnent les sportifs pendant le championnat.

Tout dossier incomplet sera mis en attente et non traité.

Plan d'accès

Centre Culturel de la Mouniaude,
Avenue de l'Europe, 63140 Châtel Guyon
Repas de gala : Salle des Fêtes, Route de Chazeron, 63140 Châtel Guyon

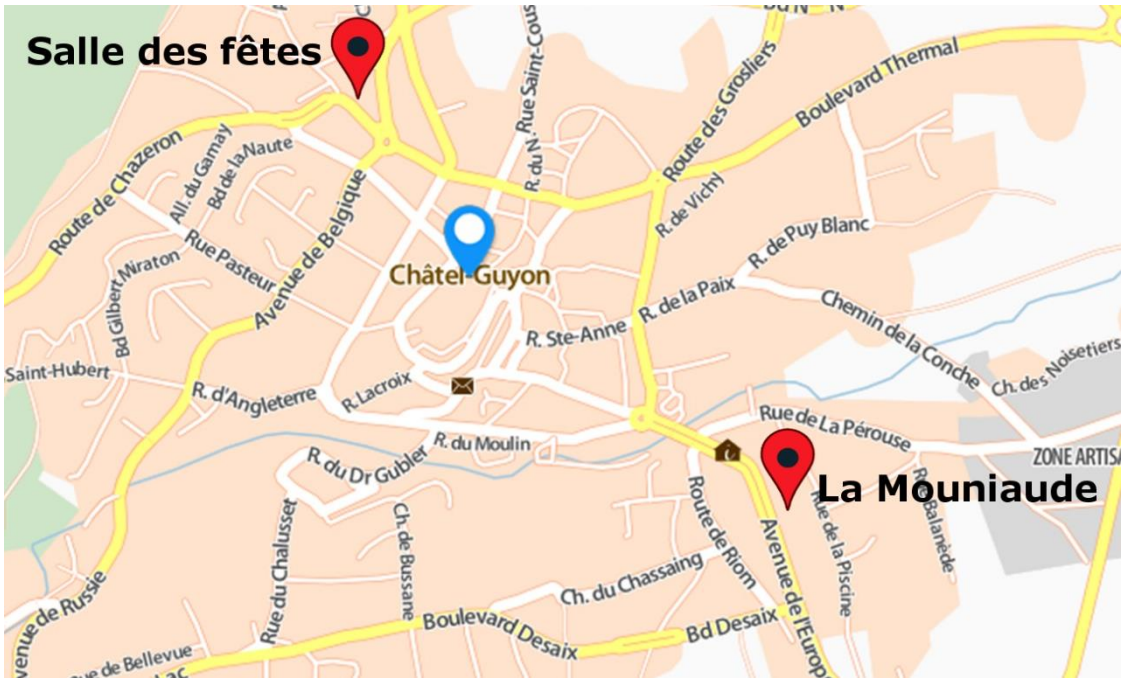

Liste des hébergements

Nom et Coordonnées	Tarifs	Distance jusqu'au lieu de la manifestation
Hôtels Châtel-Guyon		
Hôtel Les Tilleuls 20, rue du sardon 63140 Châtel-Guyon Tél: 06 88 14 51 92 loic.marginier@hotmail.fr http://www.hotel-lestilleuls.com	Chambre simple: 35€ Chambre Double: 40€ Chambre 3 personnes: 55€ Petit-déjeuner: 6€	A 1km, 2min en voiture
Hôtel Modern ** 22, avenue Baraduc 63140 Châtel-Guyon Tél: 04 73 86 01 13 06 24 07 22 56	Chambre simple: 48€ Chambre double: 53€ Chambre pour 3 personnes: 65,50€ Chambre Familiale (4personnes): 84€ Petit-déjeuner: 8€	À 1km, 2min en voiture
Hôtel Chante-Grelet ** 32, avenue du Général De Gaulle 63140 Châtel-Guyon Tél: 04 73 86 02 05 chante-grelet@wanadoo.fr www.chante-grelet.com	Chambre simple: de 69€ Chambre double: de 85€ Avec Petit-Déjeuner	A 1,6kms, 3min en voiture
Hôtel Castel Régina ** 3, Avenue de Brocqueville 63240 Châtel-Guyon Tél: 04 73 86 00 15 hotelcastelregina@orange.fr www.castelregina-chatelguyon.jimdo.com	Chambre simple: 58€ Chambre double:73 € Chambre 3 personnes : 120€ Chambre Familiale (4personnes): 135€ Petit-déjeuner inclus	A 2kms, 4min en voiture
Campings		
Camping Le Ranch des Volcans *** Route de la Piscine 63140 Châtel-Guyon Tél: 04 73 86 02 47 contact@ranchdesvolcans.com www.ranchdesvolcans.com	Mobil-home 1 Chambre pour 2 nuits (2personnes): 120€ Mobil-home 2 Chambres pour 2 nuits (4personnes): 160€ Mobil-home 2 Chambres pour 2 nuits (6personnes): 180€ Petit-déjeuner: 5€	A 1km, 2min en voiture

Camping du Colombier * Le Colombier 63410 Loubeyrat Tél: 04 73 86 66 94 **martinedebrioude@sfr.fr** **www.campingducolombier.com**	Location Bungalows Pour 4personnes: entre 40€ Pour 6personnes: 60€	A 7kms, 13min en voiture
Camping Volvic Pierre et Sources Rue de Chancelas 63530 Volvic Tel: 04 73 33 50 16 Fax: 04 73 33 54 98 camping@ville-volvic.fr www.camping-volvic.com	Chalet 4/6 personnes : 110 € 6/8 personnes:145 € Petit-déjeuner: 5€	A 8 kms, 16min en voiture
Hôtels aux alentours		
Campanile *** 4 Rue Louis Armstrong 63200 Riom Tél: 04 73 38 60 00 **riom@campanile.fr** **http://www.campanile-clermont-ferrand-nord-riom.fr**	Chambre simple, double et familiale (3 personnes) à 36€ Petit-déjeuner: 9,90€	A 7kms, 11min en voiture
Ibis Clermont-ferrand Nord *** Rue Louis Armstrong 63200 Riom Tel: **04 73 33 47 70**	Chambre simple et double: 38€ (Tarif Sport) + 0,70€ Taxe de Séjour Petit-déjeuner: 9,90€	A 7kms, 11min en voiture
Ace Hôtel Riom ** Rue Louis Armstrong 63200 Riom Tel: 04 73 67 67 67 **riom@ace-hotel.com** **http://www.ace-hotel-riom.fr**	Chambre Simple et Double: 43,20€ Chambre 3 personnes: 49,50€ Petit-déjeuner: 6,50€	A 7kms, 11min en voiture
Ptit Dej-Hôtel Clermont-Nord 150 Route de Pompignat 63119 Chateaugay Tel: 04 73 16 58 58	Chambre Simple et Double à 36€ Petit-déjeuner: 5,90€	A 10kms, 13min en voiture
Hôtel Première Classe 2, rue du Devoir 63110 Clermont-Ferrand Nord Tel: **0 892 70 72 85**	Chambre 1, 2 ou 3 personnes: 38€ Petit-déjeuner: 4,90€ Taxe de séjour: 0,55€ par personne	A 21kms, 22min en voiture

Fédération Française du Sport Adapté

Partenaires institutionnels

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

CNDS
CENTRE NATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

PUY-DE-DÔME LE DÉPARTEMENT

COMMUNAUTÉ de COMMUNES Volvic SOURCES & VOLCANS

Châtel Guyon
www.chatel-guyon.fr

Partenaire principal

malakoff médéric

Partenaires locaux

Fédération Française du Sport Adapté Auvergne

Boule FFSB Lyonnaise et Raffle

C.B.D. 63 Auvergne Puy-de-Dôme

SOCIETE GENERALE

Volvic EAU MINÉRALE NATURELLE